

Direction Académique des Examens et
Concours - DAEC1
31, rue de l'Université
CS 39004
34064 MONTPELLIER CEDEX 2

PIC Sylvie
Téléphone : 04 67 91 45 62
Fax : 04 67 91 50 58

sylvie.pic@ac-montpellier.fr

Arrêté ministériel du 17 juin 2011 parus au Journal Officiel du 29 juin 2011
autorisant au titre de l'année 2012 l'ouverture de concours pour le recrutement
de :

- **MEDECIN DE L'EDUCATION NATIONALE**

Un arrêté sera pris ultérieurement pour fixer le nombre total de postes offerts
au concours.

MODALITES D'INSCRIPTION

L'inscription par internet s'effectue en une phase unique d'inscription et de
validation.

L'inscription à ces concours se fera entièrement sur
internet.

**Vous devez vous conformer strictement aux
instructions ci-dessous.**

A défaut votre candidature sera refusée.

INTERNET

www.education.gouv.fr/siac3

www.ac-montpellier.fr

(rubrique **CONCOURS**)

INSCRIPTIONS

Du jeudi 15 septembre 2011 à partir de 12 h
au jeudi 27 octobre 2011 à 17h, heure de Paris.

ATTENTION :

Les candidats déposent lors de leur inscription un dossier qui doit obligatoirement comprendre les pièces suivantes :

- une copie de leurs titres et diplômes acquis ;
- un *curriculum vitae* impérativement limité à deux pages ;
- une note de présentation dactylographiée de cinq pages au plus, décrivant le ou les emplois qu'ils ont pu occuper, le ou les stages qu'ils ont pu effectuer et la nature des travaux qu'ils ont réalisés ou auxquels ils ont pris part ;
- la justification des travaux et, s'il y a lieu, des activités citées.

Ce dossier devra être adressé à l'académie d'inscription par voie postale et en recommandé simple au plus tard le vendredi 25 novembre 2011, avant minuit, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

RECTORAT DE MONTPELLIER – DAEC1 - Bureau 20 – 31, rue de l'Université – 34064 MONTPELLIER Cedex 2.

Tout dossier incomplet sera considéré comme irrecevable. Aucune pièce transmise après cette date ne sera prise en compte.

TRES IMPORTANT : POUR TOUS LES CONCOURS

- ❑ L'inscription à un concours est un acte personnel : les candidats doivent vérifier qu'ils remplissent les conditions générales d'accès à la fonction publique et toutes les conditions requises par la réglementation du concours choisi. Il est impératif que les candidats procèdent eux-mêmes à leur inscription afin d'éviter toute omission ou erreur d'enregistrement.

- ❑ **Procédure d'inscription par écrit :**

- A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité de se connecter lors de la phase d'inscription, les candidats pourront, sur demande écrite établie selon le modèle figurant en annexe de l'arrêté d'ouverture du concours, obtenir un dossier imprimé de candidature. Les demandes devront être adressées obligatoirement par voie postale et en recommandé simple au plus tard **le jeudi 27 octobre 2011 avant minuit (le cachet de la poste faisant foi)** au service académique chargé de l'inscription :

RECTORAT DE MONTPELLIER – DAEC1 - Bureau 20 – 31, rue de l'Université – 34064 MONTPELLIER Cedex 2.

Les dossiers d'inscription dûment remplis devront être renvoyés par voie postale et en recommandé simple au service académique chargé de l'inscription au plus tard **le jeudi 3 novembre 2011 avant minuit (le cachet de la poste faisant foi)**.

Aucune demande de dossier adressée hors délai ni aucun dossier posté hors délai ne seront pris en compte.

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU PARVENU HORS DELAIS SERA REFUSE QUELQUE SOIT LE MOTIF.

Pour obtenir des renseignements plus détaillés sur les modalités et conditions d'inscription aux concours consulter :

- ⇒ le site internet du Ministère : <http://www.education.gouv.fr/siac>
- ⇒ le site internet de l'Académie : <http://www.ac-montpellier.fr> (rubrique travailler pour l'Education Nationale-Concours).
- ⇒ la direction académique des examens et concours du Rectorat - DAEC1 - Bureau 20.